

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17/06/2022

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame FIOLET et de Monsieur MARCQ, ayant donné respectivement pouvoir à M. le Maire et à Mme ALLEXANDRE, de Messieurs FRANÇOIS, THUEUX. QUENU, absents excusés.

Présidence de M. SARPAUX Marc, Maire

1°) M. le Maire fait savoir que la Communauté de Communes a demandé de débattre avant le 30 juin prochain sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du PLU intercommunal.

2°) Le Conseil prend acte des deux orientations déclinées (évolution des usages du sol et organisation des conditions d'accueil) ainsi que des thématiques importantes énoncées dans le PADD (gestion du cycle de l'eau, énergies renouvelables, renforcement des centralités, mobilité et proximité).

3°) Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conservatoire du Littoral, le syndicat mixte Eden 62, la Fédération Départementale des Chasseurs dont l'objectif principal est de contrôler les populations animales en tenant compte du caractère précaire des populations de certaines espèces et en respectant l'ouverture au public des terrains.

4°) Décide de recourir à un emprunt de 250 000 € au taux d'intérêt de 1,74 % sur une durée de 10 années afin de financer en partie les travaux de restauration de l'église.

5°) Examine les propositions faites pour le remplacement du tracteur-tondeuse John Deere et les conditions de financement.

6°) Accepte de mettre en réparation le camion communal immobilisé depuis plusieurs mois.

7°) Le Conseil décide de confier au bureau d'études V2R une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de camping-car sur le terrain communal attenant au camping municipal du Musée.

8°) M. le Maire fait savoir à ce sujet que la Société Aire Service présentera le mercredi 22 juin à 18 h en visioconférence un avant-projet d'aménagement.

9°) Accepte de confier à la Société MO BAT une mission de conception avant-projet pour la rénovation du logement communal situé 523 rue Principale.

10°) M. le Maire fait savoir que les repas seront facturés 2,64 € par la Société Api-Restaurant à compter du 1^{er} septembre prochain.

11°) Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter du personnel de remplacement en cas d'absence prolongée d'agent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

